7 août 2007

Français
Original: Anglais

Dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes
Quito (Équateur), 15-19 octobre 2007
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues

Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale

1. Le présent document rend compte des initiatives de coopération régionale et de l'appui que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) apporte pour aider les gouvernements à lutter contre le trafic de drogues dans la région.

2. Le Projet de formation assistée par ordinateur (FAO) de l'ONUDC mis en œuvre aux Caraïbes a été évalué en décembre 2006. Ce projet, qui avait débuté en 2004 par un projet pilote mis en œuvre à la Barbade et en Jamaïque, avait été étendu à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique, à la Grenade, au Guyana, à Sainte-Lucie, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et à la Trinité-et-Tobago en 2005. Quatorze centres de FAO ont été évalués pour déterminer si cette formation avait pu satisfaire aux besoins recensés chez les agents des services de détection et de répression de la région. L'évaluation a montré que globalement, aux Caraïbes, la FAO était une réussite. Les étudiants qui suivaient ces cours possédaient de vastes connaissances et savaient mieux comment faire face au trafic de stupéfiants et à la criminalité transnationale. L'évaluation a également montré que les étudiants appliquaient leurs compétences et leurs connaissances dans leur travail.

3. L'efficacité du programme dépend de l'appui de chaque institution, appui qui varie d'un pays à l'autre. Il est à noter que de nombreuses institutions incluent désormais la FAO dans la formation obligatoire des nouvelles recrues. Les principaux intervenants interrogés pendant l'évaluation ont tous convenu que la FAO est l'un des moyens les plus rentables de former, sur le long terme, un grand nombre d'étudiants.

* UNODC/HONLAC/2007/1.

V.07-85997 (F) 100907 110907

4. Fait tout aussi important, la Commission européenne a fortement soutenu la FAO. Presque toutes les organisations participantes se sont déclarées disposées à appuyer et à développer la FAO à l'avenir. Il a été demandé de mettre en place de nouveaux centres et services de FAO dans presque tous les pays que l'évaluateur a visités. Bien que les résultats fussent globalement bons, cependant, le budget demeurait insuffisant pour appuyer les activités du programme et financer les moyens techniques et humains. L'ONUDC, malheureusement, n'est en mesure de financer davantage ni ce projet, ni la mise en place d'un module de formation à la lutte contre le trafic de drogues par mer, qui serait utile dans les Caraïbes.

5. En Amérique centrale et au Mexique, la mise en place et l'utilisation du Système national de contrôle des drogues (NDS 6.0) progressent. Tous les pays d'Amérique centrale, à l'exception du Honduras, ont mis en place le système et appris à l'utiliser. En coopération avec la Drug Enforcement Administration (DEA) des États-Unis, l'ONUDC a organisé des formations sur des sujets tels que les techniques de détournement, les types de précurseurs courants utilisés pour la fabrication de drogues illicites, les techniques de vérification, les techniques d'interception et l'utilisation du NDS et du Portail de notification préalable à l'exportation à des fins de contrôle des drogues. Le manuel d'utilisation du NDS a été traduit en espagnol. Du 7 au 9 mai 2007, la sixième Réunion du groupe des utilisateurs du NDS s'est tenue à Mexico; y ont assisté des utilisateurs d'Argentine, du Canada, du Costa Rica, d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, de France, du Guatemala, du Honduras, d'Irlande, du Maroc, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, et du Venezuela. Les participants ont examiné de nouveaux aspects du NDS, échangé des données d'expérience et étudié de nouvelles améliorations à apporter au système.

6. La Trinité-et-Tobago a maintenant installé, à son Agence d'information stratégique, les équipements nécessaires pour accueillir le NDS. D'autres pays des Caraïbes intéressés par le Système pourraient être connectés au serveur.

7. Au Brésil, l'ONUDC a achevé le projet de renforcement du système de contrôle des précurseurs chimiques. Ce projet a abouti à l'élaboration d'un nouveau projet, qui vise à renforcer l'aptitude du Département fédéral de la police à combattre la criminalité organisée ainsi que la production et le trafic de drogues. En 2007, on utilisera les meilleures pratiques mises au point par le précédent projet pour concevoir d'autres structures informatiques visant des activités criminelles organisées telles que le vol de conteneurs et de marchandises. Les systèmes de contrôle seront renforcés ou de nouveaux mis en place pour mieux combattre le trafic d'armes à feu, le vol de marchandises et les délits financiers. Dans le cadre de ces nouvelles activités, on évaluera en priorité les bases de données existantes et l'on proposera des mises à jour ou la création de nouvelles bases. Il faut d'urgence intégrer les bases de données afin de faciliter l'action que la police mène sur la base de renseignements. D'après les derniers rapports, l'accent a été placé sur les activités multilatérales organisées par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'OEA et par la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP).

8. L'opération "Six frontières" (contrôle des précurseurs chimiques) a été mise en œuvre comme prévu avec les pays voisins. Cette opération a été précédée de réunions de planification et s'est achevée par une évaluation finale des résultats obtenus. Y ont participé des fonctionnaires de police des pays ci-après: Argentine,

Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Paraguay, Pérou et Venezuela.

9. Le Projet régional CE/PNUD pour le contrôle des précurseurs dans les pays andins (PRECAN) s'est achevé en 2006. Ce projet a aidé les autorités nationales boliviennes, colombiennes, équatoriennes, péruviennes et vénézuéliennes à améliorer et à harmoniser leurs mécanismes administratifs de contrôle des précurseurs, à échanger des informations et des données d'expérience sur un portail Web commun, et à favoriser une prise de conscience du secteur privé (industrie et commerce) et sa coopération avec les autorités de contrôle des pays pour réduire le risque de détournement de précurseurs.

10. En Argentine, le système administratif de contrôle des précurseurs est en place et presque opérationnel. Il faudrait davantage contrôler les régions frontalières qui jouxtent la Bolivie et le Paraguay. Plusieurs rapports ont mentionné, à travers ces frontières, un flux croissant de précurseurs.

11. La coopération interinstitutions, le travail d'équipe et l'échange d'informations sont au cœur du Programme mondial de contrôle des conteneurs que mettent actuellement en œuvre l'ONUDC et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en Équateur, l'un de quatre pays pilotes. Ce programme a facilité la création d'une unité commune de contrôle à Guayaquil, principal port maritime du pays. Perturbant le moins possible le commerce légitime, une équipe de douaniers et de policiers spécialement formés repère et inspecte les conteneurs à risque. En peu de temps (depuis sa création, en mars 2006), cette équipe a procédé à un nombre impressionnant et inégalé de saisies de conteneurs dissimulant de la cocaïne, des espèces menacées et protégées et des articles de contrebande. L'unité commune de contrôle portuaire peut, utilisant les moyens opérationnels de l'OMD et un réseau de communication sécurisé, envoyer et recevoir vers et en provenance d'autres pays des alertes concernant le mouvement de conteneurs suspects. Ces alertes ont déjà permis, récemment, de saisir de la cocaïne en Europe. En Équateur, l'ONUDC et l'OMD travaillent étroitement avec la Coalition des entreprises contre la contrebande (BASC) afin de développer leur action dans des domaines d'intérêt commun. Dans ce pays, les progrès accomplis ont été extrêmement encourageants et les activités du programme sont maintenant reproduites dans le port de Manta.

12. Le Programme d'assistance juridique de l'ONUDC pour l'Amérique latine et les Caraïbes a intensifié son action régionale pour y inclure une formation aux procédures judiciaires, à la gestion des affaires, à l'obtention de preuves indirectes et à la mise en œuvre d'enquêtes spéciales. Entre le 1er janvier et le 31 juillet 2007, plus de 3 000 enquêteurs, procureurs et juges ont été formés en Bolivie, au Chili, en Colombie, en République dominicaine et au Venezuela. Le Programme doit également lancer, sur la base de plus de 170 peines prononcées en Colombie d'ici à la fin de l'année, une étude des condamnations pour blanchiment d'argent. Siégeant aujourd'hui au conseil de l'International Association of Drug Treatment Courts (IADTC), il promeut, dans la région, le recours aux tribunaux de traitement de la toxicomanie.

13. En avril 2007, l'ONUDC a lancé un nouveau projet de coopération en matière de détection, de répression et de renseignement contre le trafic de cocaïne entre l'Amérique latine et l'Afrique de l'Ouest. Financé par la Commission européenne, ce projet a globalement pour objectif de réduire, en améliorant les capacités

d'interception, les volumes de cocaïne qui transitent par l'Afrique et ses eaux territoriales. Actuellement, il travaille à la mise en place d'un réseau d'échange de renseignements.

14. Pour l'exercice biennal 2008-2009, les priorités de l'ONUDC en matière de détection et de répression sont notamment les suivantes:

a) Promouvoir la coopération régionale et interrégionale en matière de lutte contre la drogue;

b) Renforcer la coopération entre les services de contrôle frontaliers, en particulier l'interception des envois illicites de cocaïne et de ses précurseurs, et améliorer la communication entre les autorités pour favoriser la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces;

c) Renforcer les systèmes nationaux de contrôle des précurseurs en mettant en œuvre les meilleures pratiques de contrôle administratif et de prévention de la contrebande transfrontalière;

d) Continuer d'appuyer la lutte contre le trafic maritime, y compris la participation de l'ONUDC au programme de contrôle des conteneurs.

Conclusions et observations

15. De nombreux pays de la région continuent d'avoir du mal à rassembler et à analyser des données fiables sur les drogues illicites pour planifier leur action et cibler leurs activités de détection et de répression. Pour intégrer les autorités nationales de contrôle des drogues, il faudrait améliorer la collecte de données relatives au trafic et à la consommation de drogues ainsi qu'au traitement des toxicomanes, ce qui aiderait à mettre en œuvre des stratégies cohérentes.

16. Il faudrait que les pays de la région continuent d'améliorer leur réglementation, y compris leurs moyens juridiques et techniques d'échanger des informations. Il faudrait, enfin, instaurer une coopération transfrontière afin d'intercepter les précurseurs de contrebande.